



## AVIS PUBLIC

---

### AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Au Québec, des règles encadrent la garde de tous les chiens. Ces règles favorisent une saine cohabitation entre les chiens, les humains et les autres animaux domestiques. Elles permettent notamment de prévenir les agressions canines. Ces règles s'appliquent à toutes les municipalités. Elles ont pour but d'éviter qu'un incident comme celui-ci survenu à Potton en 2019 ne se reproduise alors qu'une dame qui faisait son jogging a été violemment attaquée par des chiens en liberté.

En bref :

- 1- Les médailles pour chiens sont obligatoires. Vous pouvez obtenir une médaille permanente pour votre chien à l'Hôtel de Ville. **Celle-ci est gratuite.**
- 2- Un dispositif (clôture, laisse ...) doit empêcher **en tout temps** votre chien d'aller à la rencontre des piétons ou des cyclistes dans la rue, et ce, même si vous habitez à la campagne sur un chemin peu fréquenté.
- 3- Votre chien doit **toujours** en laisse dans la rue ou un parc public.

Si votre chien est perdu, nous vous invitons à contacter la municipalité. Sa médaille lui permettra de retrouver rapidement sa maison.

### NOTICE TO DOG OWNERS

*In Quebec, rules govern the keeping of all dogs. These rules promote a healthy coexistence between dogs, humans, and other domestic animals. They help prevent canine aggression. These rules apply to all municipalities. Their goal is to prevent a recurrence of an incident like the one that occurred in Potton in 2019, when a woman jogging was violently attacked by loose dogs.*

*In brief:*

- 1- Dog tags are mandatory. You can obtain a permanent tag for your dog at Town Hall. **It is free.**
- 2- A device (fence, leash, etc.) must prevent your dog from approaching pedestrians or cyclists in the street **at all times**, even if you live in the countryside on a quiet road.
- 3- Your dog must **always** be on a leash on the street or in a public park.

*If your dog is lost, we encourage you to contact the municipality. Their ID tag will help them find their way home quickly.*

Donné à Abercorn, ce 12 septembre 2025

Me Jean-François Grandmont, OMA  
Directeur général et greffier-trésorier